



Guide d'accueil

du Dispositif académique
de validation des acquis
(Dava)

Ce livret d'accueil contient des informations utiles et importantes pour votre parcours de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

1. Coordonnées de nos centres

► **Dava 77 Nord**

1, promenade du Belvédère 77200 Torcy

Tél : 01 60 06 17 53

dava.torcy@ac-creteil.fr

► **Dava 77 Sud**

547, avenue Jean-Jaurès 77190 Dammarie-les-Lys

Tél : 01 64 87 84 70

dava.melun@ac-creteil.fr

► **Dava 93**

2, rue Diderot 93200 Saint-Denis

Tél : 01 55 84 03 70

dava.stdenis@ac-creteil.fr

► **Dava 94**

58, rue de l'Echat 94000 Créteil

Tél : 01 57 02 67 50

ce.cava@ac-creteil.fr

L'ensemble de nos centres sont labélisés éduform et certifiés Qualiopi pour les actions liées à votre préparation VAE.

Votre avis nous est utile. Aussi, vous pouvez à tout moment de votre formation et au-delà, nous faire part directement d'un dysfonctionnement ou nous suggérer une amélioration, entrer en relation avec le service Qualité du GIP FCIP en envoyant un mail à l'adresse :
gipcreteil.qualite@ac-creteil.fr

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de 48 h (hors période de congés).

2. Informations

❶ Vous souhaitez plus d'informations sur la VAE

- ▶ Réseau des Dava
vae.education.gouv.fr
- ▶ Académie de Créteil
www.forpro-creteil.org/valider-acquis/vae/
- ▶ Portail national VAE
vae.centre-inffo.fr
vae.gouv.fr/savoir-plus/

❷ Vous voulez suivre une formation

- ▶ Greta
Tél : 01 57 02 67 10
www.forpro-creteil.org
- ▶ Onisep
www.onisep.fr

❸ Vous voulez une attestation de comparabilité pour un diplôme obtenu à l'étranger

- ▶ Demande à adresser au Centre d'information français sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers (Enic-Naric)
www.france-education-international.fr

❹ Vous voulez contacter le service des examens avant ou après le passage devant le jury

- ▶ Envoyez un courrier au Service interacadémique des examens et concours (Siec)
7, rue Ernest-Renan 94110 Arcueil
Tél : 01 49 12 23 00
www.siec.education.fr

❺ Vous voulez être informé sur vos droits

- ▶ vosdroits.service-public.fr
- ▶ www.centre-inffo.fr
- ▶ www.moncompteformation.gouv.fr/

❻ Vous recherchez un référentiel

- ▶ vae.education.gouv.fr (EN)
- ▶ vae.asp-public.fr/vaeinfo/ (santé social)
- ▶ www.francecompetences.fr (RNCP)

3. Procédure du parcours de la VAE

Étapes obligatoires	Étapes facultatives de l'accompagnement
1 Information collective <i>(Réunion d'information)</i>	
2 Étude personnalisée réalisée à partir du "descriptif de parcours"	
3 Envoi de la demande de recevabilité <i>(depuis le site vae.education.gouv.fr, rubrique "mon espace")</i>	
4 Étude de recevabilité	
5 Envoi de la preuve de financement de 250 € <i>(Aucun candidat ne sera inscrit auprès du SIEC sans cette preuve)</i>	
	Aide méthodologique <i>(pour vous aider à analyser votre activité professionnelle et l'intégrer dans le livret 2)</i>
	Conseil individualisé et entretien(s) de suivi <i>(pour vous aider à choisir les activités, à décrire et vérifier le suivi des conseils)</i>
	Accompagnement modulable <i>(selon les financeurs)</i>
	Atelier préparation entretien jury <i>(pour vous informer, vous conseiller et vous aider à mettre en valeur vos acquis)</i>
6 Envoi du livret 2 en 2 exemplaires (3 exemplaires pour les affaires sociales)	
7 Entretien jury VAE <i>(Toute absence injustifiée entraînerait un report au jury de l'année civile suivante)</i>	
8 Délivrance complète ou partielle du diplôme	Conseil post jury <i>(si validation partielle pour analyser les résultats du jury et rebondir)</i>

Ce que vous avez à faire

- Déposez le « descriptif de parcours » rempli.
- Inscrivez-vous à la prestation d'aide à la constitution de preuves pour vous aider à remplir la demande de recevabilité.
- Réceptionnez le courriel vous informant du résultat de l'étude personnalisée.
- Envoyez ou déposez la demande de recevabilité en joignant les justificatifs, précisez la ou les langues choisies selon les diplômes.
- Signez la déclaration sur l'honneur.
- **N'oubliez pas d'en garder un exemplaire.**
- Renseignez-vous sur le financement de l'accompagnement et des frais de 250 € de procédure VAE (voir au dos) ou contactez le secrétariat du Dava.
- Réceptionnez le courrier de recevabilité et la facture concernant les frais de procédure VAE, nécessaires pour certains financeurs.
- Prenez rendez-vous avec le Dava dès réception de l'accord de financement.
- Adressez au Dava, dans les 30 jours à partir de la date de recevabilité, le mode de financement du forfait de 250 €.
- Rendez-vous au Dava à la date fixée avec vous pour chaque atelier.
- Les divers ateliers sont programmés selon l'avancement de votre travail personnel entre deux rendez-vous.
- Rendez-vous proposé par le Dava, avec un professeur ou un professionnel spécialiste de votre diplôme (envoi convocation) pour le conseil individualisé.
- Les entretiens de suivi sont programmés selon l'avancement de votre travail personnel entre deux rendez-vous.
- Selon le contenu du parcours imposé par le financeur, chaque candidat aura ses rendez-vous selon son propre parcours et ses disponibilités, mais aussi selon l'état d'avancement de la mise en mots de ses activités.
- Une fois le livret 2 déposé en 2 exemplaires (3 exemplaires pour les affaires sociales), venez au rendez-vous fixé. Cet atelier aura lieu de préférence dans les deux mois qui précèdent la période des jurys.
- Déposez le livret 2 aux dates indiquées sur le courrier de recevabilité avec une copie de ce courrier, ainsi que votre pièce d'identité, les diplômes, le relevé de décision et si besoin, les attestations et habilitations propres à votre diplôme (précisées en étape 2).
- Signez la déclaration sur l'honneur.
- **Acquittement des frais de 250 € indispensable pour le dépôt du livret 2.**
- Attendez la convocation envoyée par le Siec d'Arcueil afin de vous présenter devant le jury pour expliquer ou compléter les informations contenues dans le dossier.
- **Ne téléphonez pas au Dava qui ne connaît pas les dates prévues par les services des examens.**
- Attention : il se peut que certains jurys aient lieu en province (jury national si peu de demandes).
- Attendez l'envoi par courrier du relevé de décision (au moins une quinzaine de jours plus tard).
- Si le jury ne vous délivre pas le diplôme dans sa totalité, demandez rapidement au SIEC les observations du jury et contactez le Dava si vous souhaitez un conseil post-jury.

4. Financements de l'accompagnement VAE au Dava

1 Si le candidat est salarié du secteur privé

et que la prise en charge est assurée par le CPF (compte personnel de formation)

- Sélectionner directement après la réception de votre recevabilité notre lien CPF pour l'accès à nos formules d'accompagnement depuis notre page sur vae.education.gouv.fr, ou
- Se connecter directement à mon compte CPF

Je trouve une formation et je m'inscris : PRÉPARATION VAE

Filtre "Nom de l'organisme" : FORM CONTINUE INSERTION PROFESSIONNELLE

- ▶ Prise en charge sur vos droits CPF des frais de procédure via le lien transmis lors de la recevabilité
- ▶ Prise en charge possible par son employeur ou son opco de la participation financière obligatoire du CPF

24h
ou
12h

2 Si le candidat est salarié du secteur privé ou public

Il peut s'adresser au service du personnel de son entreprise pour bénéficier du congé VAE et d'une prise en charge individuelle.

En entreprise privée ou publique dans le cadre de son plan de développement des compétences

- Faire la demande auprès du service du personnel de l'entreprise. Le Dava peut rédiger une convention avec l'employeur en indiquant le nom de la personne qui signera la convention, son courriel et l'adresse de l'entreprise.
- Les prestations sont programmées après la signature de la convention.
- Prise en charge possible par l'entreprise des frais de procédure

24h
ou
12h

3 Si le candidat est inscrit à France Travail

Si le candidat n'a pas de droit attribué sur son compte CPF, contacter le Dava.

- Le candidat mobilise en priorité ses droits CPF pour les frais de procédure et pour sa préparation VAE, il est exonéré de la participation financière obligatoire du CPF
- en cas de droits insuffisants, il effectue directement depuis le site une demande d'aide au financement par France Travail du montant total du reste à charge
- L'accompagnement dans ce cas ne pourra débuter que 21 jours ouvrés à compter de la demande

24h
ou
12h

4 Si le candidat finance lui-même sa VAE

- Compléter et renvoyer la demande d'accompagnement envoyée avec l'étude personnalisée.
- Effectuer un virement de 250 € de frais de procédure VAE.

24h
ou
12h

Si la prise en charge pose problème

- ▶ Demander conseil auprès du Dava.

Notes

 facebook.fr/academie.creteil
facebook.com/DAVAcreteil

 @accreteil

 linkedin.com/company/academie-de-creteil/

 @academiereteil